



Paris, le 26 février 2016

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le SNMB déplore le non-respect par l'UNCAM du protocole d'accord sur la Biologie Médicale. Nouvelle baisse de recettes de 60 Millions d'euros.

Le SNMB s'était félicité jusqu'à présent d'avoir signé un protocole d'accord prix/volumes avec l'UNCAM qui permettait, après des années de baisses de nomenclature imposées, une stabilisation des recettes grâce à un mécanisme d'ajustements tarifaires en baisse ou en hausse en fonction du montant des dépenses constatées et autorisées chaque année, donnant ainsi aux biologistes pour les années 2014 à 2016 une visibilité économique indispensable à la bonne gestion de leur laboratoire.

Malheureusement, tant que les ajustements tarifaires correspondaient à des baisses, le protocole a été respecté, mais dès que la situation a justifié une hausse de tarif, l'UNCAM n'a pas tenu ses engagements et n'a pas honoré sa signature.

En effet, lors de la réunion du Comité de suivi du 18 février 2016, l'application stricte et formelle du protocole d'accord aurait dû aboutir à une hausse de tarif jusqu'à la prochaine réunion du Comité de suivi de Juin 2016 destinée à régulariser l'ajustement de la nomenclature.

En fait, l'UNCAM a décidé une baisse de nomenclature au 1^{er} avril 2016 de 44 Millions d'euros de dépenses remboursées en année pleine c'est-à-dire une baisse de près de 60 Millions de recettes pour les laboratoires de biologie médicale, prenant comme référence des prévisions hypothétiques non vérifiables et non consolidées ne figurant absolument pas dans le protocole d'accord mais aboutissant à une baisse immédiate de tarif alors que le protocole d'accord (article 4a) indiquait très précisément et très clairement des références prédéterminées vérifiables et indiscutables qui, en l'occurrence, ne convenaient pas à l'UNCAM.

De la même manière, en Juillet 2015, la constatation d'un commun accord avec l'UNCAM des dépenses définitives de l'année 2014 et des prévisions de l'année 2015 aurait dû aboutir à une hausse de tarif qui n'a pas eu lieu, le protocole d'accord (articles 4c et 4d) n'ayant déjà pas été appliqué à la lettre à ce moment là.

.../...

Manifestement il s'agit d'un protocole d'accord à sens unique qu'il sera difficile à l'UNCAM d'étendre à d'autres professions de santé dans la mesure où la confiance a été entamée.

Le SNMB regrette cette situation qui lui est imposée d'autant plus que beaucoup d'espoir avait été mis dans cet accord.

Le SNMB, lors de la prochaine réunion de Juin 2016 prévue au protocole d'accord, sera particulièrement vigilant sur l'attitude de l'UNCAM devant la vérité des chiffres définitifs qui devraient probablement imposer de revenir sur l'ajustement actuel de nomenclature, pour peu que l'accord soit appliqué.

L'appât, agité par l'UNCAM, de la signature dans les mois qui viennent d'un nouveau protocole d'accord pour les trois prochaines années, protocole dont on ne connaît absolument rien du contenu, ne nous incite pas à beaucoup d'optimisme dans la mesure où le précédent n'a déjà pas été respecté.

Contact Presse
Docteur Claude COHEN
Président du SNMB